

Article 1 - Généralités

- 1.1 - Le premier tournoi N éco-responsable de La Rochette est autorisé sous le numéro [en cours...]
- 1.2 - Il se déroulera les **17 et 18 octobre 2020** au **gymnase René Huard, rue du stade 77000 La Rochette**, sur 6 terrains.
- 1.3 - Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.4 - Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence pendant le tournoi.
- 1.5 - Le juge arbitre de la compétition est **M. Thierry VILLEMONT** ; ses décisions sont sans appel.

Article 2 - Séries et tableaux

- 2.1 - Le tournoi de La Rochette est une **compétition nationale senior** ouverte aux joueurs et joueuses minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans licenciés auprès de la FFBaD.
- 2.2 - Le tournoi est ouvert aux classements **N2, N3 et R4** ; les joueurs R5 sont autorisés à se surclasser mais leur inscription ne sera pas prioritaire.
- 2.3 - Les disciplines proposées sont : **simple dame, simple homme, double dame, double homme et double mixte**, réparties chacune dans 3 séries distinctes.
- 2.4 - **Les joueurs seront répartis dans les séries en mode TOP en fonction de leur CPPH dans la discipline concernée le jour du tirage au sort**, de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.
- 2.5 - Pour les tableaux de double et mixte la répartition dans les séries sera faite en prenant en compte **la moyenne des points du CPPH des 2 partenaires**.
- 2.6 - En cas de remplacement (simple, double ou mixte) après tirage au sort **le CPPH sera prépondérant dans le choix du remplaçant** afin de ne pas déséquilibrer les tableaux déjà établis.
- 2.7 - Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 disciplines, mais une seule discipline par jour : **simple + double** ou **mixte + double** ; **l'inscription en simple et en mixte n'est pas autorisée**.
- 2.8 - Les tableaux de **simple dame, simple homme et double mixte** se joueront intégralement **le samedi 17 octobre**.
- 2.9 - Les tableaux de **double dame et double homme** se joueront intégralement **le dimanche 18 octobre**.
- 2.10 - Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poule suivie d'une phase en élimination directe, sauf pour les poules uniques (3 ou 4 ou 5 joueurs).
- 2.11 - Le comité d'organisation se réserve cependant le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Article 3 - Inscriptions

- 3.1 - La date limite d'inscription au tournoi est le **17 septembre 2020**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la validation des inscriptions. Une confirmation d'inscription et une liste d'attente seront communiquées dans les jours qui suivent.
- 3.2 - À cette date un joueur dont le classement ne serait pas N2 ou N3 ou R4 ou R5 ne peut pas participer au tournoi dans la discipline concernée et en sera informé (rappel art. 2.2: joueurs R5 autorisés mais non prioritaires).
- 3.3 - **Le tirage au sort aura lieu le 3 octobre 2020**. Le CPPH sera mis à jour et pris en compte à cette date pour la répartition en séries, la confection des tableaux et l'établissement des têtes de série.
- 3.4 - Les droits d'inscriptions sont de **16 euros pour un tableau**, et de **21 euros pour deux tableaux** (2€ de participation fédérale compris).
- 3.5 - **Les inscriptions et règlement des frais se font uniquement via badnet/e-Bad, jusqu'au 17 septembre 2020**.
- 3.6 - La prise en compte des inscriptions se fait par ordre d'arrivée : la date retenue pour une paire étant celle du **dernier inscrit de la paire**.
- 3.7 - L'inscription d'une paire ne sera validée que lorsque les inscriptions seront reçues pour les deux partenaires ; dans le cas contraire elle sera placée sur liste d'attente.
- 3.8 - Toute modification d'inscription devra être communiquée par écrit : **yannick@asrbadminton.fr**

Article 4 - Forfaits

- 4.1 - Tout joueur s'inscrivant au tournoi doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 - Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif (certificat médical ou attestation employeur).
- 4.3 - Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 - Déroulement

- 5.1 - Les convocations sont envoyées par courriel aux instances ou joueurs ayant réalisé l'inscription sur Badnet. Elles seront également disponibles sur d'autres supports de communication (site internet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 - Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 - Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **YONEX AS20**, homologué par la FFBaD. Il sera en vente sur le lieu de la compétition et devra être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux.
- 5.4 - Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure (par exemple les câbles des panneaux de basket centraux) sera considéré comme let une fois au service puis faute au service suivant, et faute en jeu.
- 5.5 - Les matches seront auto-arbitrés. Le juge arbitre pourra, cependant désigner un arbitre (ou faisant office) sur demande ou non d'un joueur/d'une paire.
- 5.6 - L'échéancier affiché et les horaires des matchs sont donnés à titre uniquement indicatif et peuvent être avancés jusqu'à une heure avant l'horaire prévu.
- 5.7 - Le temps de repos entre les matches sera au minimum de **20 minutes**. Les joueurs disposent de **3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris** ; le test des volants se fait dès l'arrivée sur le court, avant l'échauffement. Passé ce délai de cinq minutes, tout joueur absent du terrain pourra être déclaré « forfait ».
- 5.8 - Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un équipement adapté, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains et un nombre suffisant de volants. Aucune sortie des terrains ne sera autorisée, sauf avis du Juge Arbitre.
- 5.9 - Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre et les arbitres (ou faisant office), les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
- 5.10 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- 5.11 - En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.
- 5.12 - Chaque participant au tournoi accepte la libre diffusion des photos le concernant, prises durant la compétition, sur les supports de communication de l'Association Sportive Rochettoise de Badminton et de la commune de La Rochette qui accueille le tournoi, sans aucune contrepartie et sans contestation ultérieure possible (renoncement de fait du droit à l'image).
- 5.13 - **Les récompenses seront remises en fin de chaque journée pour toutes les séries.** Les vainqueurs et finalistes sont donc tenus de rester dans la salle jusqu'à la remise des prix ; aucune dérogation ne sera accordée.